

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 7 mai 2012

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

À une séance générale du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts, tenue au lieu et heure ordinaire des sessions de ce Conseil, ce septième jour du mois de mai deux mille douze, à laquelle séance sont présents :

Présent(s) : Madame Mélissa Girard, Conseillère
Madame Marie-Claude Gilbert, Conseillère
Monsieur Donat Tremblay, Conseiller
Monsieur Joseph-Louis Girard, Conseiller
Monsieur Rodrigue Gagnon, Conseiller
Monsieur Dave Boivin, Conseiller

Absent(s) :

Formant quorum, sous la présidence de son Honneur le Maire Monsieur Jean-Claude Simard, il a été adopté ce qui suit :

1 - PRIÈRE

Jean-Claude Simard, Maire, fait la prière d'usage.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de six Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 2 avril 2012;
5. Demande de M. Pascal Girard pour se faire connecter au réseau d'aqueduc et d'égouts ;
6. Demande de M. Léonce Audet pour se faire connecter au réseau d'aqueduc et d'égouts ;
7. Demande de M. Réjean Sénéchal pour se faire connecter au réseau d'aqueduc et d'égouts;
8. Achat de 2 billets pour le 45^{ème} anniversaire du Club Lions au Domaine Forget;
9. Installation des lumières de rue dans la rue du Jardin et dans la rue de l'Horizon;

10. Vente d'un terrain à M. Raymond Maltais;
11. Vente d'un terrain à M. Mario Leclerc et Mme Claudine Lajoie;
12. Remboursement de la petite caisse;
13. Convention mise à niveau des équipements dans le cadre du programme SIMB@;
14. Invitation « Sur la piste des épouvantails » de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;
15. Rapport des dépenses concernant les coûts d'exploitation du service incendie intégré pour l'année 2011 avec la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;
16. Location d'un balai mécanique pour les rues municipales;
17. Réparation des routes municipales et des routes à vocation agricole;
18. Engagement d'un employé pour la saison estivale;
19. Carte de membre pour les hommes impulsifs et colériques;
20. Le 2^{ième} tournoi de golf de la Maison de la famille;
21. Entente de service avec la Société protectrice de la cruauté envers les animaux de Charlevoix inc;
22. Exigences du Ministère du développement durable de l'environnement et des Parcs concernant le CA pour exploiter le puits P-2;
23. La municipalité de Baie-Sainte-Catherine demande un appui concernant leur demande d'étude de faisabilité du branchement du câble coaxial;
24. Formation en espaces clos;
25. Entente relative à la création d'une équipe d'intervention d'urgence de soutien et à l'établissement d'un plan d'intervention d'urgence sur les territoires non organisés de la MRC de Charlevoix-Est;
26. Achat d'un radio portatif et de bouteille d'air pour les appareils respiratoire;
27. Inscription à la brigade des pompiers de Notre-Dame-des-Monts;
28. Engager Me René Lapointe de la firme Morency pour divers dossiers;
29. Autoriser le maire M. Jean-Claude Simard et la conseillère Mme Marie-Claude Gilbert à rencontrer Me René Lapointe de la firme Morency société d'avocats;
30. Routes collectrices;
31. Demande de la part de la maison des jeunes Esper-Ados;
32. Formation sur la sécurité civile (sans frais);
33. Demande de subventions salariales à emploi Québec;
34. Demande de Mme Thérèse Ouellet;
35. Installation d'un panneau d'arrêt stop à l'entrée de la rue du Jardin vers la rue Principale;
36. Souper des bénévoles;
37. Demande de la part du comité du terrain de jeux pour le souper spaghetti;
38. Varia;
 - a) Système de communication par téléphones cellulaires;
 - b) Demande de subvention discrétionnaire pour la voirie locale;
39. Correspondance;
40. Comptes à ratifier d'avril 2012;
41. Comptes à payer d'avril 2012;
42. Salaires du mois d'avril 2012;
43. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
44. Période de questions allouée aux contribuables;
45. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2012-05-1790

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Boivin résolu à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 AVRIL 2012

RÉSOLUTION 2012-05-1791

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2012 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 – DEMANDE DE M. PASCAL GIRARD POUR SE FAIRE CONNECTER AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

RÉSOLUTION 2012-05-1792

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de M. Pascal Girard le 11 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité de relier sa résidence au réseau d'aqueduc et d'égout et ce au terrain situé au 29 rue du Jardin;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la demande de M. Pascal Girard en reliant sa résidence au réseau d'aqueduc et d'égouts.

6 – DEMANDE DE M. LÉONCE AUDET POUR SE FAIRE CONNECTER AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

RÉSOLUTION 2012-05-1793

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de M. Léonce Audet le 12 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité de relier sa résidence au réseau d'aqueduc et d'égout et ce au terrain situé au 36 rue du Jardin en temps requis;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la demande de M. Léonce Audet en reliant sa résidence au réseau d'aqueduc et d'égouts.

7 – DEMANDE DE M. RÉJEAN SÉNÉCHAL POUR SE FAIRE CONNECTER AU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

RÉSOLUTION 2012-05-1794

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de M. Réjean Sénéchal le 12 avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité de relier sa résidence au réseau d'aqueduc et d'égout et ce au terrain situé au 32 rue du Jardin en temps requis;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'accepter la demande de M. Réjean Sénéchal en reliant sa résidence au réseau d'aqueduc et d'égouts.

8 - ACHAT DE 2 BILLETS POUR LE 45^{IÈME} ANNIVERSAIRE DU CLUB LIONS

RÉSOLUTION 2012-05-1795

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'acheter 2 billets pour le 45^{ième} anniversaire du Club Lions au montant de 125,00\$.

9- INSTALLATION DES LUMIÈRES DE RUE DANS LA RUE DU JARDIN ET DANS LA RUE DE L'HORIZON

RÉSOLUTION 2012-05-1796

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire les achats nécessaires pour l'installation de cinq lumières de rues, une entre le 8 et le 10 Rue de l'Horizon et quatre autres dans le nouveau développement de la rue du Jardin. De plus, la municipalité s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès de l'hydro Québec et M. Bernard Lajoie pour l'installation.

10 – VENTE D'UN TERRAIN À M. RAYMOND MALTAIS

RÉSOLUTION 2012-05-1797

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Raymond Maltais, domicilié au 116, rue de la Rivière, St-Irénée QC G0T 1V0, terrain connu et désigné comme étant le lot 151-51 au cadastre officiel de Canton de Sales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 970,6 mètres carrés, pour un coût total de 11 159,47\$ entre les deux parties en date du 13 avril 2012. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale ainsi que M. Jean-Claude Simard, Maire à signer les documents reliés à cette vente.

11 – VENTE D'UN TERRAIN À M. MARIO LECLERC ET MME CLAUDINE LAJOIE

RÉSOLUTION 2012-05-1798

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Mario Leclerc et Mme Claudine Lajoie, domiciliés au 24, rue du Croissant, Pont-Rouge QC G3H

2E6 , terrain connu et désigné comme étant le lot 151-52 au cadastre officiel de Canton deSales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 974,0 mètres carrés, pour un coût total de 11 198,57\$ entre les deux parties en date du 11 avril 2012. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, Directrice générale ainsi que M. Jean-Claude Simard, Maire à signer les documents reliés à cette vente.

12 – REMBOURSEMENT DE LA PETITE CAISSE

RÉSOLUTION 2012-05-1799

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise le renflouement de la petite caisse au montant de 84.91\$ afin de revenir au montant initial de 200.00\$ ayant tous reçu une copie des pièces justificatives des dépenses effectuées.

13 – CONVENTION MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME SIMB@

RÉSOLUTION 2012-05-1800

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Gagnon résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser M. Jean-Claude Simard, maire et Mme Marcelle Pedneault, Directrice Générale, secrétaire-trésorière à signer la convention entre la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) de la Capitale-Nationale et de la Chaudière Appalaches relativement à la mise à niveau des équipements dans le cadre du programme SIMB@.

14 – INVITATION « SUR LA PISTE DES ÉPOUVANTAILS » DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

Ce point est remis à une prochaine réunion

15 – RAPPORT DES DÉPENSES CONCERNANT LES COÛTS D'EXPLOITATION DU SERVICE INCENDIE INTÉGRÉ POUR 2011 AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS

RÉSOLUTION 2012-05-1801

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'intégration des services de sécurité incendie entre la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts et la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs signée le 7 février 2007;

CONSIDÉRANT QUE dans l'article «Financement du service», il est spécifié que les municipalités doivent partager également les coûts d'exploitation du service intégré, soit 50% des coûts pour Saint-Aimé-des-Lacs et 50% des coûts pour Notre-Dame-des-Monts;

CONSIDÉRANT QU' après analyse des dépenses effectuées en 2011 par les deux municipalités, la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts se doit de payer un montant de 905,22\$ à la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil autorise la Directrice générale à effectuer le paiement de 905.22\$ à la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs pour les coûts d'exploitation du service incendie intégré pour l'année 2011.

16 – LOCATION D'UN BALAI MÉCANIQUE POUR LES RUES MUNICIPALES

RÉSOLUTION 2012-05-1802

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De louer un balai mécanique pour le nettoyage printanier des rues municipales.

17 – RÉPARATION DES ROUTES MUNICIPALES ET DES ROUTES À VOCATION AGRICOLE

RÉSOLUTION 2012-05-1803

CONSIDÉRANT QUE les routes municipales et les routes à vocation agricole ont besoin d'être réparées comme à chaque printemps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser les employés des travaux publics, responsable des activités budgétaires, à dépasser le montant maximal de 50,00\$ pour les dépenses reliées à la réparation des routes municipales et des routes à vocation agricole conditionnellement à ce que la directrice générale a émis un bon de commande pour ces travaux.

18 – ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ POUR LA SAISON ESTIVALE

RÉSOLUTION 2012-05-1804

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a faite paraître un offre d'emploi dans le journal Charlevoisien;

CONSIDÉRANT QUE la limite pour recevoir les curriculum vitae était le 25 avril 2012 à 15 heures;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des curriculum vitae a été faite le 1^{er} mai 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'engager M. Alain Aumont pour la saison estivale 2012 débutant le 8 mai 2012 jusqu'au 2 novembre 2012 au taux horaire de 15.00\$.

19 - CARTE DE MEMBRE POUR LES HOMMES IMPULSIFS ET COLÉRIQUES

RÉSOLUTION 2012-05-1805

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre des Hommes impulsifs et colériques;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but d'offrir à la municipalité une carte de membre au montant de 5.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et Conseillères présents :

De faire l'achat d'une carte de membre au montant de 5.00\$.

20 - LE 2 IÈME TOURNOI DE GOLF DE LA MAISON DE LA FAMILLE

RÉSOLUTION 2012-05-1806

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre de la Maison de la famille de Charlevoix en avril dernier;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de solliciter l'appui de la municipalité pour leur tournoi de golf annuel qui se tiendra le 27 juillet 2012, au Club de Golf Murray-Bay de la Malbaie, sous la présidence d'honneur de messieurs Gilles et Alexandre Dubois soit en faisant l'achat d'une publicité, un don, un souper et/ou une participation à ce tournoi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De refuser l'invitation de la Maison de la famille par manque de disponibilité.

21 - ENTENTE DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE LA CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX DE CHARLEVOIX INC.

RÉSOLUTION 2012-05-1807

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'autoriser M. Jean-Claude Simard, maire et Mme Marcelle Pedneault, directrice générale, secrétaire-trésorière à signer l'entente de service intervenue entre la municipalité de Notre-Dame-des-Monts et la Société protectrice de la cruauté envers les animaux de Charlevoix inc.

22 - EXIGENCES DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS CONCERNANT LE CA POUR EXPLOITER LE PUIT P-2

RÉSOLUTION 2012-05-1808

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts a demandé au ministère du développement durable de l'environnement et des parcs (MDDEP) un certificat d'autorisation (CA) pour exploiter le puits P-2;

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Claude Laberge, ingénieur du ministère du développement durable de l'environnement et des parcs (MDDEP) nous demande des exigences pour qu'il puisse nous délivrer le certificat d'autorisation et ces exigences devront être mis en application au cours de la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité par des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité va mettre en application au cours de la prochaine année les exigences suivantes :

D'élaborer une réglementation municipale qui vise à protéger la ressource à long terme au sein et en bordure des aires de protection en rapport avec les activités anthropiques susceptibles de modifier la qualité de l'eau souterraine par l'utilisation, l'entreposage ou l'épandage de substances polluantes;

De limiter et contrôler par voie réglementaire ou d'ententes spécifiques la pratique d'activités pouvant affecter la pérennité de la ressource ou altérer la qualité de l'eau dans le secteur des puits municipaux et leurs aires de protection;

Exiger par voie réglementaire que des pesticides ou tout autre produit chimique ne soient pas épandus à l'intérieur d'un rayon d'au moins 185 mètres autour des deux puits de captage d'eau souterraine;

Vers la mi-juin de chaque année, procéder à l'échantillonnage de l'eau souterraine au site de l'un ou l'autre des deux puits de captage ainsi qu'à l'emplacement des piézomètres PZ-2, PZ-3R et PZ-3d aux fins d'analyse spécifique des paramètres suivants : hexazinone et ses métabolites, pH, bromure total et nitrites/nitrates et tenir les résultats dans un registre;

Que la municipalité s'engage à faire analyser les BTEX dans les puits P1 et P2 ce printemps lors de l'échantillonnage.

23 - LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE DEMANDE UN APPUI CONCERNANT LEUR DEMANDE D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU BRANCHEMENT DU CÂBLE COAXIAL

RÉSOLUTION 2012-05-1809

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Baie-Sainte-Catherine est la porte d'entrée de la Région de la Capitale-Nationale du côté ouest;

CONSIDÉRANT QU'ils ne sont pas desservis par la radio régional CIHO et la télévision communautaire TV- CVM;

CONSIDÉRANT QU'il serait primordial qu'ils soient au courant des nouvelles de notre région;

CONSIDÉRANT QUE du volet sécurité des citoyens, ils ne peuvent être au courant des fermetures de routes dans des circonstances comme Irène où tout autre situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE dans un processus de développement économique régional, il est important que ces médias entre dans leurs foyers afin de faire découvrir le plein potentiel de notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité par des Conseillers et des Conseillères présents :

D'appuyer la demande d'étude de faisabilité du branchement du câble coaxial de la municipalité de Baie-Sainte-Catherine puisque cela leur permettrait d'obtenir l'aide financière à la concrétisation de ce projet.

24 - FORMATION EN ESPACE CLOS

RÉSOLUTION 2012-05-1810

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une offre de formation en espaces clos du Groupe Accisst (santé, sécurité et qualité au travail);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit former un groupe de 5 participants pour cette formation au coût de 900.00\$ et chaque ajout de participant additionnel est de 50,00\$;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité par des Conseillers et des Conseillères présents :

Que la municipalité va inscrire une personne à la formation en espace clos et de s'informer à d'autres municipalités pour remplir le groupe concernant cette formation.

**25 - ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE ÉQUIPE
D'INTERVENTION D'URGENCE DE SOUTIEN ET A L'ÉTABLISSEMENT
D'UN PLAN D'INTERVENTION D'URGENCE SUR LES TERRITOIRES
NON ORGANISÉS DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST**

Point à remettre à une prochaine réunion.

**26 – ACHAT D'UN RADIO PORTATIF ET DE BOUTEILLE D'AIR POUR
LES APPAREILS RESPIRATOIRE**

RÉSOLUTION 2012-05-1811

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit se procurer un radio portatif pour l'employé saisonnier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'acheter un radio portatif Kenwood TK-2312, incluant la batterie, antenne et chargeur, ainsi qu'un micro au montant de 404,94\$ plus les taxes applicables et des bouteilles d'air pour les appareils respiratoire au montant de 560.00\$ plus taxes.

**27 – INSCRIPTION À LA BRIGADE DES POMPIERS DE NOTRE-DAME-
DES-MONTS**

RÉSOLUTION 2012-05-1812

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 27 avril 2012 une lettre de la part de M. Kaven Perron;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité d'accepter son inscription à la brigade de Notre-Dame-des-Monts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer la demande de M. Kaven Perron concernant son inscription à la brigade des pompiers de Notre-Dame-des-Monts.

**28 – SERVICE D’UN PROCUREUR POUR LA PLAINTÉ EN VERTU DE
L’ARTICLE 15 ET LA REQUÊTE EN VERTU DE L’ARTICLE 39 DU CODE
DU TRAVAIL**

RÉSOLUTION 2012-05-1813

Il est proposé par le conseiller Dave Boivin et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De retenir les services de Me René Lapointe de la firme Morency société d’avocats pour représenter la Municipalité concernant la plainte en vertu de l’article 15 du Code du travail et la requête en vertu de l’article 39 du Code du travail devant la Commission des relations du travail du Québec.

**29-AUTORISER LE MAIRE JEAN-CLAUDE SIMARD ET LA
CONSEILLÈRE MARIE-CLAUDE GILBERT ALLER RENCONTRER ME
RENÉ LAPOINTE DE LA FIRME MORENCY SOCIÉTÉ D’AVOCATS**

RÉSOLUTION 2012-05-1814

Il est proposé par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’autoriser le maire Jean-Claude Simard et la conseillère Marie-Claude Gilbert aller rencontrer Me René Lapointe de la firme Morency société d’avocats concernant la plainte en vertu de l’article 15 du Code du travail et la requête en vertu de l’article 39 du Code du travail.

30 – ROUTES COLLECTRICES

RÉSOLUTION 2012-05-1815

Il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De réitérer notre opposition au Ministère des Transports pour le transfert de la route.

31 – DEMANDE DE LA PART DE LA MAISON DES JEUNES ESPER-ADOS

RÉSOLUTION 2012-05-1816

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, le 1^{er} mai dernier, une lettre de la part de la maison des jeunes Esper-Ados;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander à la municipalité la possibilité d’emprunter le BBQ ainsi que la bombonne de propane le 10 et 26 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE la maison des jeunes désire utiliser l’emplacement situé devant la salle municipal afin d’être en mesure d’effectuer son lave-auto annuel et ce, en date du 26 mai 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D’accepter la demande de la maison des jeunes Esper-Ados.

32 – FORMATION SUR LA SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION 2012-05-1817

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un courriel de la MRC de Charlevoix Est nous informant que Mme Véronique Duval-Martin, conseillère en sécurité civile à la direction régionale de la sécurité civile serait prête à venir nous donner une formation gratuite;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette formation, d'une journée, elle rappellerait les composantes d'un plan de sécurité civile et donnerait des outils pour le faire (ou le mettre à jour).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Marcelle Pedneault, d.g. sec.-très, Mme Sylvie Dassylva, d.g. sec.-très adjointe et M. Joseph-Louis Girard, conseiller, à la formation concernant les composantes d'un plan de sécurité civile qui aura lieu le jeudi 13 juin 2012 à la MRC de Charlevoix Est et de payer les frais de repas et de transport.

33 – DEMANDE DE SUBVENTIONS SALARIALES À EMPLOI QUÉBEC

RÉSOLUTION 2012-05-1818

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts doit faire une demande à Emploi-Québec afin d'obtenir une subvention salariale pour l'embauche d'un employé pour la voirie municipale cet été;

CONSIDÉRANT QUE le salaire horaire sera de 15.00\$ l'heure, 40 heures semaine et ce, d'une durée d'environ 26 semaines débutant le 8 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité absorbe la différence du taux horaire qui n'est pas remboursable par le projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité autorise la Directrice générale à signer tous les documents reliés à cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De procéder à la demande de subventions salariales auprès d'emploi Québec.

34- DEMANDE DE MME THÉRÈSE OUELLET

RÉSOLUTION 2012-05-1819

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une servitude de passage pour une conduite d'égout sur la propriété de Mme Thérèse Ouellet;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude lui occasionne un certain problème puisque plusieurs personnes utilisent se passage et par le fait même cela lui a causé plusieurs bris à sa propriété;

CONSIDÉRANT QUE demande à la municipalité l'autorisation d'installer une clôture au bout du chemin juste avant les bassins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Dave Boivin et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

D'autoriser Mme Thérèse Ouellet à installer une clôture au bout du chemin juste avant les bassins par contre, si la municipalité a des travaux à effectuer, elle enlèvera ladite clôture pour procéder aux travaux nécessaires. Lorsque les travaux seront achevés, la municipalité effectuera la réinstallation de cette clôture.

35- INSTALLATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT STOP À L'ENTRÉE DE LA RUE DU JARDIN VERS LA RUE PRINCIPALE

RÉSOLUTION 2012-05-1820

Il est proposé par la conseillère Mélissa Girard et résolu à l'unanimité des conseillers et des Conseillères présents :

D'installer un panneau de signalisation « arrêt stop » à l'entrée de la Rue du Jardin vers la Rue Principale.

36- SOUPER DES BÉNÉVOLES

RÉSOLUTION 2012-05-1821

Il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un souper pour les bénévoles. Chaque membre du conseil responsable de leur comité devra faire une liste de leurs bénévoles et la transmettre à la personne responsable du souper.

37- DEMANDE DE LA PART DU COMITÉ DU TERRAIN DE JEUX POUR LE SOUPER SPAGHETTI

RÉSOLUTION 2012-05-1822

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une lettre du comité du terrain de jeux la Marmaille;

CONSIDÉRANT QUE cette lettre a pour but de demander une aide financière pour leur souper spaghetti en commanditant les pâtes alimentaires, le café et le lait pour un coût d'environ 70.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers et des conseillères présents :

DE commanditer les pâtes alimentaires, le café et le lait pour un maximum de 70.00\$ avec pièces justificatives à l'appui.

38- VARIA

38 – A) SYSTÈME DES COMMUNICATIONS PAR TÉLÉPHONES CELLULAIRES

RÉSOLUTION 2012-05-1823

CONSIDÉRANT QUE sur notre territoire le système de communication par téléphones cellulaires ne fonctionne pas et par conséquent, cause des problèmes majeurs en cas de situations d'urgences;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs accidents majeurs sont survenus sur notre territoire au cours des dernières années et que les téléphones cellulaires auraient grandement pu faciliter la communication entre les répondants;

CONSIDÉRANT QUE les touristes sont de plus en plus présents dans l'arrière-pays (Parc des Hautes-Gorges, Parc des Grands Jardins, etc...) ce qui augmentent considérablement les risques d'accidents;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents (es) paient à chaque mois des forfaits onéreux afin d'avoir ce service sans pouvoir s'en servir convenablement;

CONSIDÉRANT QUE les nombreuses rencontres ont eu lieu avec M. Jean-Claude Simard, maire concernant ce dossier;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a aucun développement dans ce dossier et à chaque année vous promettez d'installer l'équipement nécessaires pour le fonctionnement des cellulaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De communiquer avec M. Luc Vandale, de Bell Alliant afin que ce dernier nous fixe un délai pour répondre à nos attentes concernant l'installation de l'équipement nécessaires. Par contre, si la municipalité n'obtient aucun résultat d'ici un mois, elle acheminera sa demande à une autre compagnie, afin qu'il nous fournisse un réseau adéquat afin de pouvoir communiquer facilement à l'aide de téléphones cellulaires lors de situations d'urgence.

38 – B) DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE POUR LA VOIRIE LOCALE

RÉSOLUTION 2012-05-1824

CONSIDÉRANT QUE nos chemins municipaux ont besoin d'être entretenus à chaque année;

CONSIDÉRANT QU'année en année les chemins se détériorent et ont besoin d'être entretenus afin de les garder sécuritaires pour les automobilistes ainsi que pour les citoyens de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joseph-Louis Girard et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le Conseil municipal demande à Madame Pauline Marois, Députée de Charlevoix, une aide financière discrétionnaire de 25 000,00\$ pour l'entretien de nos chemins municipaux.

39 – CORRESPONDANCE

RÉSOLUTION 2012-05-1825

- Ministère des Transports du Québec nous envoie nos données d'inspection des éléments de structure sous notre responsabilité;

- Ministère des Transports du Québec sollicite notre collaboration afin de diffuser l'information à nos citoyens sur les lois et règlements en vigueur lors de la construction d'un nouvel accès, de l'organisation d'un événement sur la voie publique, de l'installation d'une affiche publicitaire ainsi que pour toute autre intervention effectuée à l'intérieur de l'emprise d'une route à l'entretien du Ministère des Transports;
- MRC de Charlevoix Est : Règlement no. 222-02-12 intitulé « Modification du règlement no 163-02-07 relatif à l'abattage et la plantation d'arbres sur les terres de domaine privé de la MRC de Charlevoix-Est »;
- MRC de Charlevoix Est : Règlement no 221-02-12 intitulé « Modification du schéma d'aménagement et de développement afin de se conformer à deux demandes du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire »;
- La Fondation du Centre hospitalier St-Joseph de la Malbaie inc .nous remercie pour le soutien précieux que nous avons démontré en contribuant à leur tournoi;
- CACI FTD Charlevoix nous informe qu'il continue sans l'appui financier du gouvernement;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Joseph-Louis Girard et résolu :

QUE la correspondance ci-haut mentionnée, soit et est, par la présente adoptée par le Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts.

40 – COMPTE À RATIFIER D'AVRIL 2012

RÉSOLUTION 2012-05-1826

Attendu que la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	38 459.99 \$
Eau potable :	\$
Total :	38 459.99 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Donat Tremblay et résolu :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 869, 870, 871, 872, 874, 879, 880, 881

41 – COMPTES À PAYER D'AVRIL 2012

RÉSOLUTION 2012-05-1827

ATTENDU QUE la directrice générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'avril 2012 au montant de 18 382.36 \$;

Fonds d'administration pour avril 2012 : 18 382.36 \$
TOTAL : 18 382.36 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rodrigue Gagnon et résolu :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2012 au montant de 18 382.36 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant 18 382.36 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

42 - SALAIRES DU MOIS D'AVRIL 2012

RÉSOLUTION 2012-05-1828

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois d'avril 2012 au montant de **8 305,08\$**;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mélissa Girard et résolu;

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois d'avril 2012 au montant de **8 305,08\$**.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS 867, 873, 875, 876, 878, 883.

43 – RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

44 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

45 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2012-05-1829

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Donat Tremblay et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il est 9 heures 15.

Jean-Claude Simard
Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale

